



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDÈCHE

Notice 4

DEMANDE D'ATTESTATION PREFECTORALE D'APTITUDE PHYSIQUE A LA CONDUITE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (TAXI, VTC, AMBULANCE, TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNE OU SCOLAIRE)

Pour les professions réglementées (taxi, ambulance, VTC...), après avoir passé votre visite médicale chez un médecin agréé par le Préfet de l'Ardèche, autre que votre médecin traitant, vous devez obtenir une attestation d'aptitude physique à la conduite de la Préfecture du département dans lequel vous exercer votre profession, avant, si nécessaire, de demander la fabrication d'un nouveau permis de conduire sur le site Internet de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>.

La liste des médecins agréés pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite est disponible sur le site : <http://www.ardeche.gouv.fr/>, (rubriques « démarches administratives », puis « permis de conduire » puis « informations locales » puis « informations utiles relatives aux permis »).

Nom :	Prénoms :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Demeurant :	
tél. :	Courriel :

Procédure à suivre:

1/ Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :

- Une copie recto verso d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Carte de séjour...)
- Une copie recto verso du permis de conduire
- Un justificatif de domicile (facture datant de moins de six mois : eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile ; avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite)
- Pour les personnes hébergées : attestation manuscrite de la personne qui vous héberge cosignée par l'hébergeant et l'hébergée, photocopie recto/verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Une copie recto/verso de la visite médicale passée chez un médecin agréé avec validation des mentions demandées (taxi, ambulance...). La liste des médecins agréés pour l'évaluation de l'aptitude à la conduite est disponible sur le site : <http://www.ardeche.gouv.fr/>, (rubriques « démarches administratives », puis « permis de conduire » puis « informations locales » puis « informations utiles relatives aux permis »).
- Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse
- La présente demande dûment complétée

2/ J'envoie mon dossier uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Ardèche
Bureau des Elections et de l'Administration Générale
Attestation d'aptitude physique
BP 721
07 007 PRIVAS Cedex

3/ Je reçois directement à mon domicile mon attestation préfectorale d'aptitude à la conduite

4/ Si mon permis arrive en fin de validité administrative, comporte une date d'aptitude médicale arrivant à échéance, et/ou des catégories lourdes pour lesquelles le médecin a émis un avis de renouvellement d'aptitude, je demande la fabrication de mon nouveau permis de conduire sur le site Internet de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/>. Dans le cas contraire (titulaire d'un titre en cours de validité et sans restriction d'aptitude), je conduis muni de mon permis de conduire comportant la catégorie B en cours de validité et l'attestation d'aptitude physique délivrée par la Préfecture (je n'ai pas besoin de demander la fabrication d'un nouveau permis).